

2008/685 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE DE LYON AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'IEP DE LYON (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 septembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Par décret n° 89-901 du 18 décembre 1989, l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon rattaché à l'Université Lumière – Lyon 2 a été qualifié d'établissement public à caractère administratif, rattaché à un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 fixe l'organisation administrative de ce type d'établissement et par son article 10 prévoit la présence de 6 personnalités extérieures au Conseil d'administration.

Par courrier du 6 juin dernier, le Directeur de l'IEP de Lyon sollicite la représentation de la Ville de Lyon au sein de son conseil d'administration. Je vous propose la candidature **de Jean François ARRUE**.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le courrier de l'IEP en date du 6 juin 2008 ;

Vu les résultats du scrutin auquel il a été procédé ;

DELIBERE

Jean François ARRUE est désigné pour siéger au Conseil d'Administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

G. COLLOMB